

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 Octobre 2011

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.10.18 : Désignation de nouveaux représentants de Versailles Grand Parc au sein des SA d'HLM LOGIREP et SOGEMAC.

M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

Vu le décret d'application n°2004-641 du 1er juillet 2004, relatif aux sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré ;

Vu les articles L422-2-1, R422-1-1 et R422-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision n°2005.05.12 du Bureau communautaire en faveur de l'actionnariat de Versailles Grand Parc à la SOGEMAC ;

Vu la délibération n°2008.10.10 du Conseil Communautaire en faveur de l'actionnariat de Versailles Grand Parc aux Riantes Cités et à LOGIREP ;

Considérant le courrier en date du 01 août 2011 nous informant de la fusion des SA d'HLM SOGEMAC et Riantes Cités ;

Considérant que cette fusion implique la désignation d'un seul et unique représentant de Versailles Grand Parc pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration ;

Considérant le décès de Monsieur Jean-Jacques Lasserre, vice Président de Versailles Grand Parc et représentant de l'intercommunalité au sein de la SA d'HLM LOGIREP, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux représentants.

Se porte(nt) candidat(e)(s) :

LOGIREP	SOGEMAC
Mme Dominique CONORT	M. Jean-François PEUMERY

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

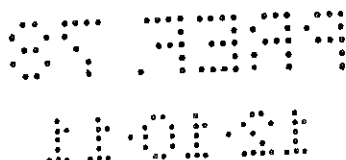
- 1) à l'issue du vote au scrutin public désigne Mme Dominique CONORT représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la SA d'HLM LOGIREP.
- 2) à l'issue du vote au scrutin public désigne M. Jean-François PEUMERY représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la SA d'HLM SOGEMAC.

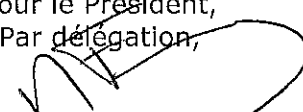
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégué,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services